

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT **2025-420** CONCERNANT
L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES
DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

RÈGLEMENT **2025-421** CONCERNANT
L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES
DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

RÈGLEMENT **2025-422** CONCERNANT LA
COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES
RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2025, le conseil municipal a adopté les règlements mentionnés en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 4 décembre 2025.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche